

Huit ans requis contre le père «secoueur» en série

Justice
Le Ministère public estime que le papa ayant secouru son enfant, après deux épisodes similaires fatals, s'est rendu coupable de tentative de meurtre

Les juges du tribunal d'arrondissement de Lausanne vont devoir trancher entre les portraits très contrastés qu'ont dressés l'accusation et la défense, au procès de ce papa ayant secouru son bébé en septembre 2016, au point de devoir le conduire au CHUV en état de choc.

Pour le procureur Christian Buffat, la Cour a affaire à un meurtrier qui, même s'il a agi sans désirer la mort de sa fille, savait en la secourant le risque mortel encouru et l'a accepté. À ses yeux, il n'existe aucun doute que l'homme ait pu ignorer la portée de son geste, dans la mesure où il avait déjà, par deux fois, vécu la tragédie de perdre deux enfants dans les mêmes circonstances.

Tout en admettant une légère diminution de responsabilité, eu égard aux expertises psychiatriques dépeignant un personnage

immature au Q.I. inférieur à la moyenne, il a estimé que le cas relevait de la tentative de meurtre et requis 8 ans de prison ferme, sans possibilité de sursis.

De son côté, la défense a présenté un papa aimant, ayant agi sur une impulsion, sans avoir la possibilité de prendre en compte, sur le moment, la portée de son geste. Son repentir actif et le fait qu'il se soit précipité à l'hôpital sitôt qu'il a compris son tort (ce qui a sauvé la vie de la fillette) devraient peser dans la balance. Sans renier la faute, les avocats ont insisté sur la nécessité de ne juger que l'acte commis en 2016, sans superposer les agissements du passé, pour lesquels l'homme a purgé 11 ans de prison.

Les défenseurs, Me Yaël Hayat et Me Guglielmo Palumbo, ont donc considéré être face à des lésions corporelles graves, commises par négligence, et estimé la peine à 2 ans de privation de liberté, assortis d'un traitement psychologique ambulatoire et de mesures de conduite en ce qui concerne les relations futures avec la fillette ayant survécu à ses blessures. Le verdict sera rendu lundi.

F.W.D.M.

Les polices du Nord et du Chablais accréditées

Ordre public
Les deux corps ont obtenu ce sésame, lié à la loi sur l'organisation policière votée par les Vaudois en 2012. Trois polices doivent encore l'obtenir

Elles sont six sur les neuf polices communales vaudoises à pouvoir désormais brandir leur accréditation définitive de la part du Canton. Deux nouvelles viennent en effet de l'obtenir: celle du Nord vaudois et celle du Chablais. Le Département des institutions et de la sécurité l'a annoncé ce mardi.

Le club des polices accréditées comprenait déjà (dans leur ordre d'accréditation) celles de Lavaux, de la Riviera, de l'Ouest lausannois et de Lausanne. Concrètement, cela signifie que ces forces de sécurité garantissent de pouvoir dépêcher au minimum deux patrouilles sur le terrain sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Sont aussi analysées «l'organisation de la conduite du corps de police et la mise en place du système de gestion de la qualité», indique le Département dans un communiqué de presse.

Ce système est en place depuis 2012, date de l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV). Cel-

le-ci ancre dans la réalité le concept de «police coordonnée», après que les Vaudois ont refusé celui de «police unique» en votation populaire.

Pourquoi les polices du Nord et du Chablais ont-elles attendu pour demander leur accréditation? La première parce que le nombre de ses communes membres a évolué avec le temps (24 heures du 6 février), la seconde parce qu'elle attendait la nomination de son nouveau commandant.

3 C'est le nombre de polices pas encore accréditées: Morges, Nyon et Est lausannois

Les trois dernières polices à attendre ce sésame sont les polices de Morges, de Nyon et de l'Est lausannois (autour de Pully et Cully). Dans les trois cas, le souci vient notamment de leurs infrastructures, qui ne répondent pas à l'ensemble des normes de sécurité. Les polices de Morges et de Nyon doivent déménager dans un nouvel Hôtel de police dans les années à venir. La police de l'Est lausannois doit remettre à niveau le sien.

Mathieu Signorelli

Agglomération Crédit d'étude pour le PALM

Lors de sa dernière séance, le Conseil d'État s'est mis d'accord pour demander à la Commission des finances du Grand Conseil un crédit d'étude de 390 000 francs pour le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Il s'agit de financer les phases préliminaires des études de trafic et d'électromécanique du projet de gestion coordonnée. Cette mutualisation de la gestion du trafic permettra un gain en efficacité et plus de mobilité pour les usagers.

L. BS

Lausanne Cible atteinte à la Bourse aux armes

La 24e édition de la Bourse internationale aux armes se tenait le week-end dernier à Beaujeu. La manifestation boucle sur la même fréquentation record enregistrée en 2016: plus de 7000 visiteurs. «La magnifique réplique de l'aviation militaire Grandjean III, montée et installée au sein de l'espace Beaujeu, a présenté un réel intérêt. De nombreux curieux sont venus admirer l'authenticité de cet avion datant de la Première Guerre mondiale», expliquent les organisateurs. **L.A.**

Lausanne et région

Lausanne soigne son offre de bancs publics

Mobilité
Déjà considérée comme exemplaire, la Ville mène une nouvelle étude pour parfaire son mobilier urbain. Objectif: 30 bancs par an

Romaric Haddou

Lausanne reprendrait bien un peu de bancs. Après une première étude, commandée en 2015 auprès de l'association Mobilité piétonne, la Ville achève un nouveau diagnostic de son offre en bancs publics. L'idée est d'obtenir une analyse à la fois quantitative et qualitative. Alors que la première cartographie couvrait le périmètre allant de la Sallaz au Denantou en passant par le parc de Mon-Repos, la nouvelle étude concerne l'ensemble du territoire lausannois. Elle doit être achevée début 2018.

«Les bancs existants sur le do-

«Plus les habitants d'une ville ont plaisir à s'arrêter dans l'espace public, plus ils auront tendance à se déplacer à pied»

Florence Germond Municipale chargée de la Mobilité

maine public ont été répertoriés, à l'exclusion des bancs présents dans les parcs, précise Florence Germond, municipale en charge de la Mobilité. Une série d'indicateurs a été définie pour caractériser chaque banc, comme la hauteur d'assise, le matériau d'assise, l'ensoleillement, la présence ou non d'accoudoirs... Cela permet d'avoir une bonne connaissance de l'offre existante et de la compléter au besoin. Un recensement précis dont le libre accès à la population (via le guichet cartographique de la Ville par exemple) n'est pas encore envisagé.

Manques comblés

En 2015, Mobilité piétonne saluait les efforts lausannois mais recommandait l'ajout de 44 bancs, en particulier à Gerorgette et à Florimont, deux secteurs déficitaires en la matière. Des conclusions qui ont en partie guidé la politique municipale depuis deux ans. «Suite à cette étude, des bancs ont été posés dans différents endroits de la ville. Ces prochaines semaines, quatre autres seront d'ailleurs installés à Florimont»,

Une figure des espaces verts pour penser le Vallon

Urbanisme
Trois jours d'échanges sont prévus autour de Gilles Clément, spécialiste des sites en transition

Le quartier du Vallon se mobilise de nouveau pour envisager son avenir. De mercredi à vendredi, les acteurs associatifs et culturels invitent la population à participer à une «École du tiers-lieu». L'expression renvoie au concept de Tiers paysage, de l'ingénieur horticole Gilles Clément, désignant «la somme des espaces où



Alors que les parcs sont bien pourvus, la Municipalité entend concentrer son action sur les bancs-relaxants dans les quartiers d'habitation et les secteurs sous-dotés. Un objectif de 30 à 40 nouveaux bancs par an est avancé. L'étude en cours doit permettre de cibler les emplacements les plus pertinents. **FLORIAN CELLA**

Le banc «Lausanne» interroge encore

● Le soupçon revient régulièrement, porté par les réseaux sociaux. Il y a quelques semaines, encore, un habitant ciblait le design du banc «Lausanne», spécialement développé par le service d'architecture de la Ville. En cause: des accoudoirs un peu trop centrés qui empêcheraient la position couchée. En 2014 déjà, à l'heure du lancement, le municipal Olivier Français

balayait les reproches: «Cette histoire est ridicule. Je vois mal un collègue avoir cette intention.» Aujourd'hui, Florence Germond ne dit pas autre chose. Elle rappelle que «les bancs publics ont été choisis de façon à répondre le mieux possible aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite en partenariat avec les associations. Dans ce cadre, nous avons porté notre choix sur un

banc qui permette la meilleure assise possible et permette de se relever aisément grâce aux accoudoirs. Ces bancs répondent donc à cet objectif uniquement, sans aucune volonté de pénaliser un autre type de population.» À noter qu'il existe des bancs Lausanne à quatre ou deux places et que l'emplacement des accoudoirs est lié à la position des supports, reliés au sol, sur lesquels ils sont fixés.



Alors que les parcs sont bien pourvus, la Municipalité entend concentrer son action sur les bancs-relaxants dans les quartiers d'habitation et les secteurs sous-dotés. Un objectif de 30 à 40 nouveaux bancs par an est avancé. L'étude en cours doit permettre de cibler les emplacements les plus pertinents. **FLORIAN CELLA**

explique Florence Germond. Cette dernière annonce une quarantaine d'installations sur le domaine public pour l'année 2017. Sur le terrain, il convient de différencier le périmètre géré par le Service de la mobilité (domaine public minéral) et celui du Service des parcs et domaines. À ce jour, le premier compte environ 500 bancs tandis que le second peut en revendiquer plus de 1500. C'est donc sur le domaine public qu'entend se concentrer l'action municipale. «Il est prévu de compléter l'offre existante avec une pose, principalement dans les quartiers d'habitation,

de 30 à 40 bancs par année». En plus de viser les secteurs en développement ou sous-dotés, Lausanne continuera d'installer des bancs-relais, notamment pour les personnes âgées. «Les emplacements prendront en compte plusieurs facteurs comme leur lien avec des itinéraires fréquentés ou l'aspect agréables des lieux», annonce Florence Germond. Seront aussi ciblés les lieux regroupant des commerces ou des services. «On sait que, plus les habitants d'une ville ont plaisir à s'arrêter dans l'espace public, plus ils auront tendance à se déplacer à pied.»

Modèle lausannois

«Une stratégie presque unique en Suisse»

Dans une ville idéale, il y aurait un banc tous les 150 mètres. L'ordre de grandeur est donné par Jenny Leuba, coauteure de l'étude Concept bancs publics, menée en 2015 à Lausanne. Consciente qu'il s'agit presque d'une utopie, la spécialiste qualifie Lausanne de «ville exemplaire». «C'est novateur d'avoir une telle stratégie en matière de bancs publics, ce sont presque les seuls en Suisse. À Lausanne, il y a une bonne tendance de fond à propos des modes doux, comme le prouve la nomination d'un délégué aux piétons.»

150

Dans une ville idéale, il devrait y avoir un banc public tous les 150 mètres, indique Mobilité Suisse.

Signe que la thématique essaime, Jenny Leuba mène actuellement à Neuchâtel une étude similaire à celle de 2015 à Lausanne. «Il y a une prise de conscience et ça devrait se poursuivre à l'avenir en lien avec le vieillissement de la population, l'indépendance des personnes âgées et les considérations de santé publique qui incitent les gens à marcher.» Et de préciser que les bancs publics reviennent systématiquement parmi les préoccupations premières des aînés quand ceux-ci sont consultés. Applaudissant l'approche qualitative lausannoise sur les emplacements et les matériaux, Jenny Leuba précise qu'il est toujours possible d'aller plus loin. «Par exemple, en prenant en compte le fait que le banc soit abrité ou non. C'est rarement le cas et la plupart ne sont plus utilisables lorsqu'il pleut. Il faudrait donc penser une plus grande diversité d'exposition.»

Signé Lausanne

Amir décline le ragoût du lundi au samedi. Et le dimanche... c'est la spécialité du chef

Derrière le comptoir

Franchement, c'est un bonheur retrouvé que de pousser la porte de Ragoût Délices et de sentir que le patron vous attendait, comme s'il avait mijoté rien que pour vous toute la matinée et qu'il avait nappé ses rares tables (9 places en tout) comme pour un ami. Le patron, c'est Amir Alvandi. Il est iranien. Après un passage au Japon et une arrivée à Lausanne en 1993, en tant que requérant, on a pu le croiser sur des chantiers ou au volant d'un poids lourd. «Je transportais de la viande à Genève pour un gros producteur du pays. Personne ne voulait livrer au bout du lac, conduire y est trop compliqué... Mais moi, je me suis fait la main dans les rues de Téhéran», sourit Amir.

Puis il a troqué le poids lourd contre un fourneau et ouvert Ragoût Délices. Seul en cuisine. Seul en salle. Sa spécialité, apprise de sa mère



PATRICK MARTIN

et de sa grand-mère: le ragoût. Un différent chaque jour. Comme le ragoût aux noix du samedi, avec cuisses de canard, sauce à la grenade et riz blanc (celui avec la croûte au fond). «Je fais particulièrement attention à l'équilibre du plat, entre les aliments énergétiquement chauds ou froids», assure Amir. Exemple avec sa sauce au yogourt où il associe concombre (pour le froid), poivre et menthe (pour le chaud). Le dimanche, c'est le

jour de la surprise du chef, ragoût ou pas. Et pour encore mieux régaler ses hôtes, Amir recommande de réserver. «J'aime cuisiner à la minute et, au téléphone, je peux m'adapter à toutes les demandes particulières et proposer bien d'autres délices.» **L.A.**

Ragoût Délices, Saint-Roch 4, Lausanne. Tél.: 021 558 40 03. Sur place ou à l'emporter. Midi: 22 francs. Soir: 25 francs. Du lundi au dimanche, de 9 h à 22 h

Les meilleurs sandwiches vietnamiens de Suisse se font à l'avenue de Cour

C'est quoi ce commerce?

À peine passée la porte, il y a le sourire de My Dung. Et surtout son talent et ses recettes. La jeune Vietnamiennne installée en Suisse a ouvert l'an dernier cette petite échoppe sous le nom d'OliMy à l'avenue de Cour. C'est son amoureux qui, ayant goûté aux sandwiches vietnamiens là-bas, lui a conseillé de lui importer à Lausanne. Ces *bánh mì* sont nés de la colonisation qui a vu l'arrivée de la baguette française en Indochine. Mais les locaux n'aimaient ni le jambon ni le fromage ou le plat de canard hexagonaux, et ils ont donc adapté leurs recettes savoureuses pour les insérer dans le pain coupé en deux.

Comme la cuisine vietnamiennne est une des plus fines et subtiles de l'Asie, le résultat en vaut la peine.



FLORIAN CELLA

My Dung, fille de restaurateurs, en propose une douzaine de variétés, dont le best-seller reste le porc laqué (de 8 fr. 50 à 9 fr.). Ils sont préparés minute, avec du pain frais fourni par un vrai boulanger. Et servis chauds, ce qui demande quelques minutes d'attente. «Les gens étaient surpris au début, mais ils ont compris maintenant.» Mais la jeune femme prépare

aussi des soupes et des plats du jour, des salades, des rouleaux d'été frais, des *bánh bao* (brioche au porc), des *dim sum* aux crevettes. Pour accompagner tout ça, elle propose du *bubble tea* d'origine taïwanaise. On lui pardonnera cet écart. **D.MOG.**

OliMy, av. de Cour 67, Lausanne. Tél.: 076 222 74 74. Ouvert de 9 h 30 à 14 h 30

Une discrète borne gravée rappelle l'ancienne frontière entre la Cité et la Palud

Levez le nez!

En haut de la rue de la Mercerie, à hauteur de la crèperie, cette stèle marque l'emplacement de feu la porte Saint-Etienne, dont les fondations ont été découvertes en 1930. Pour comprendre le rôle de cette porte monumentale, qui coupait obliquement la rue, il faut remonter à une époque où la Cité constituait la Ville Haute, avec ses lois et ses statuts. La porte Saint-Etienne séparait ce quartier



PHILIPPE MAEDER

de la Ville inférieure (il fallut attendre 1481 pour que la Cité et les bannières de la Ville inférieure signent un acte d'union et se soumettent à

une seule administration). La porte Saint-Etienne est évoquée dans des textes au XIIIe siècle; elle est détruite en 1807, indique l'ouvrage *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*. C'est devant elle que l'évêque fraîchement nommé s'arrêtait, en montant à la cathédrale, pour prêter serment, jurant de défendre Lausanne et ses habitants.

Avant l'assainissement du quartier, la rue de la Mercerie s'arrêtait ici. Au-delà s'étendait la rue Saint-Etienne. La percée de l'avenue Pierre-Viret, en 1911, a changé la donne. **M.N.**